



Compte rendu de la réunion du 20 septembre 2022

Présents : Mesdames BOUDOT, FORTIER, JACQUOT, LEUTHREAU, MAMBOUR, TAILLEZ et Messieurs BLICK, BRIQUET, CARETTE, DOYEN, JACQUINET, JOHNSON, THEVENIN.

Absent excusé : Madame HOCHARD (pouvoir à Madame FORTIER)

Absente : Madame THEVENIN

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 20 septembre 2022 : **184 914,82 €**.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Valérie Tailleze est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mai 2022

Monsieur le maire procède à la lecture du compte-rendu de la précédente séance. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Administratif

o **Désignation conseiller municipal correspondant incendie et secours**

La loi du 25 novembre 2021, loi dite Matras, vise à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels. Cette loi impose l'adoption d'un plan communal de sauvegarde. Le conseiller municipal correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Ses missions sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, organisation des moyens de secours... Il doit être nommé avant le 1^{er} novembre 2022.

Rappel des membres du CCCSPV :

Titulaires → Sophie T. / Valérie / Olivier / Micheline

Suppléants → Cyrille / Marc / Jacqueline / Nicolas

Le conseil municipal désigne Monsieur Marc JOHNSON conseiller municipal correspondant incendie et secours.

☞ **Adopté à l'unanimité**

o **Réforme des règles de publicité et d'entre en vigueur des actes des collectivités locales**

Nous avons déjà vu ce sujet et décidé que seule la liste des délibérations prises lors d'un conseil sera visible par les habitants. Le conseil municipal décide que la liste des délibérations sera affichée à l'entrée de la mairie. Les habitants pourront consulter le détail des délibérations auprès de la secrétaire aux horaires d'ouverture de la Mairie.

☞ **Adopté à l'unanimité**

o **Occupation de l'Espace Maillotin par les associations : Validation du planning**

☞ **Adopté à l'unanimité**

• Finances

o **Budget 2022 : Point d'étape**

o **Personnel : Primes et indemnités**

Monsieur le Maire propose de ne pas donner de primes aux agents mais de leur attribuer une participation employeur de protection sociale santé et prévoyance : 40€ par mois pour la santé et 5€ par mois pour la prévoyance, à condition que la mutuelle des agents soit labellisée.

Adopté à l'unanimité

o **Remplacement ordinateur mairie**

L'ordinateur de la mairie est vieillissant. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de le remplacer rapidement afin d'assurer la sauvegarde des éléments présents sur celui-ci et de pouvoir passer à la nouvelle version de JVS nécessitant plus de capacités de mémoire et de stockage.

☞ **Adopté à l'unanimité**

• Commission Communication

o **DICRIM : Plaquette à distribuer**

La plaquette DICRIM est présenté pour avis. Les conseillers municipaux ont jusqu'au 15/10/22 pour étudier le DICRIM et proposer leurs observations et modifications éventuelles avant diffusion.

o **Nouvelle organisation du point lecture**

Un nouveau créneau est envisagé le mercredi matin de 10h à 12h en remplacement du créneau du samedi. Un document doit être mis en place afin de préciser toutes les possibilités de prêt d'un livre, DVD... Le conseil municipal valide l'achat de mobilier pour le point lecture.

☞ **Adopté à l'unanimité**

o **Cérémonie du 11 novembre : Organisation**

- 10h45 : Rendez-vous au cimetière
- 11h30 : Monument aux morts
- 12h00 : Espace Maillotin

o **Colis des anciens : Date à fixer**

La réunion du CCAS aura lieu le 27/10/22 à 17h30. Une réunion sera prévue pour finaliser l'organisation. La distribution sera prévue le 17/12/2022 à partir de 9h00.

- o **Vœux 2023 : Date à fixer**

La date prévue sera le 14/01/2023. Une nouvelle réunion sera programmée pour définir les détails de l'organisation.

- o **Calendrier 2023**

Un calendrier sera réalisé prochainement et joint au prochain Maillot'infos. Il indiquera les événements des associations communales, les vacances scolaires, les jours de collecte de sacs de tri, les horaires de permanence de la Mairie, du point lecture et les jours de passage du Bus France Services dans la commune.

- o **Maillot'infos de novembre**

Un mail a été envoyé à toutes les associations afin qu'elles puissent présenter leurs projets et événements à venir, la date limite de retour est le 02/10. La distribution du magazine est prévue début novembre.

- o **Monuments aux morts : Consultation de la population**

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

- **Commission Patrimoine et Travaux**

- o **Orage du 06 septembre : Dégâts recensés, demande de reconnaissance de catastrophe naturelle et gestion des plaintes des habitants**

Suite au violent orage, plus de cinquante maisons ont été touchées par les inondations ou coulées de boue. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été demandée auprès de la préfecture le 10/09.

Mme DELORME a également manifesté son mécontentement par mail. Monsieur le Maire s'est déplacé sur place pour voir l'étendue des dégâts. Des travaux vont être envisagés pour solutionner le problème.

- o **Travaux à engager au carrefour Grande rue / Voie de Saint Laurent**

Un devis a été demandé auprès de la société Merlateau SARL. Il s'élève à 3 900 € HT, soit 4 680 € TTC. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider celui-ci. Les travaux consisteront à faire modifier les trottoirs et changer l'avaloir.

l'unanimité

⇒ **Adopté à**

- o **Travaux à engager Ruelle Saint Honoré et de la Marjolaine**

Monsieur le Maire a rencontré un maître d'œuvre qui sera chargé de nous faire parvenir avant le 15/10/2022. Une étude de faisabilité a été demandée pour la mise en place d'une voirie incurvée avec un caniveau central et des puisards en capacité de recevoir les eaux pluviales.

- o **Ferme Martin : Réflexion sur l'acquisition de tout ou une partie de la propriété**

Le propriétaire souhaite détruire la maison et la grange. Le permis de démolir n'a pas été instauré. Aussi, la commune réfléchit à acquérir la propriété (toute ou partie).

- o **Plantations de haies avec le soutien de l'état via le PNRFO**

Un projet de plantation de haies est envisagé. Une convention avec le PNRFO sera à signer. L'objectif du projet est de replanter plusieurs haies sur des chemins communaux pour faire émerger une continuité écologique entre le cœur de la commune et les plaines agricoles. Les plantations se feraient sur 2 zones : Voie de Saint Laurent et Voie de Champigny. Le coût total du projet est de 5 292,50 €. La part prise en charge par la subvention TVB-DREAL serait de 3576 € (80% du coût du projet). Il resterait donc à charge de la commune 1 716,50€.

- **Le chemin du projet 1 (Voie de St Laurent)** a une longueur disponible estimée à 280 mètres, mais les plantations ne se feraient que sur 200 mètres ; de larges accès libres seraient maintenus pour le passage des engins agricoles ; un panneau routier est à prendre en compte afin de ne pas l'occulter. Le chemin est bordé par les parcelles 128 et 123. Un espace de 4 mètres est disponible pour planter une haie entre la route et la parcelle agricole.

- **Le chemin du projet 2 (Voie de Champigny)** a une longueur disponible estimée à 320 mètres. Là encore, des accès sont à préserver pour le passage d'engins agricoles. Une plantation discontinue est envisageable pour éviter un aspect de mur végétal linéaire (trouées de 10 à 20 mètres par exemple). Proposition : 240 mètres de plantations et 80 mètres de trouées. Le chemin est bordé par la parcelle 63. La commune souhaite créer un cheminement piétonnier entre la plantation de noyers déjà en place et la route. La plantation d'une haie arbustive entre la route et le futur cheminement jouerait le rôle d'une barrière de sécurité naturelle. Un espace de 6 mètres entre la route et les noyers est disponible pour créer le cheminement et la haie.

l'unanimité

⇒ **Adopté à**

- **Compte-rendu des réunions de la communauté de communes, des syndicats départementaux et intercommunaux, des commissions communales**

→ **ADMR** : Des avantages vont être mis en place pour le personnel (indemnisation kilométrique). L'activité a diminué de 6%.

- **Questions et communications diverses**

Prochain conseil municipal le **08/11/22 à 19 heures**.

Liste des délibérations prises lors de la séance :

- D25-2022 - Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours
- D26-2022 - Réforme des règles de publicité et d'entre en vigueur des actes des collectivités locales
- D27-2022 - Participation employeur protection sociale santé et prévoyance
- D28-2022 - Travaux à engager au carrefour Grande rue / Voie de Saint Laurent

- D29-2022 - Plantations de haies avec le soutien du PNRFO